

<p align="center">PIECES A FOURNIR</p>	<p align="center">PROCÉDURE MAJEUR Les Cartes Nationales d'Identité (CNI) délivrées entre le <u>01/01/2009</u> et le <u>31/12/2013</u> bénéficient de la prolongation de 5 ans et sont valides <u>UNIQUEMENT</u> sur le territoire français.</p>
<p align="center">PRÉ-DEMANDE Ou CERFA MAJEUR</p>	<p>* Site ants.gouv.fr (valable 6 mois) - Imprimer obligatoirement la pré-demande</p> <p>*Cerfa disponible en mairie</p>
<p align="center">CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT</p>	<p>*Carte d'identité originale + copie recto/verso</p> <p>*Passeport original + copie page Photo/Etat Civil</p>
<p align="center">PHOTOS D'IDENTITÉ</p>	<p>*2 Photos de moins de 6 mois aux normes ISO (photomaton/Photographe) Scan interdit</p>
<p align="center">ACTE DE NAISSANCE</p>	<p>*Renouvellement du titre (CNI ou passeport) : ne pas fournir l'acte</p> <p>*Si 1^{ère} demande de titre / perte ou vol du titre / Péremption du titre depuis plus de 5 ans (en comptant la prolongation de 5 ans)</p> <p>→ Fournir un original de l'acte de naissance de moins de 3 mois</p> <p>sauf si la mairie du lieu de naissance a dématérialisé ses actes (site Comedec)</p>
<p align="center">JUSTIFICATIF DE DOMICILE</p>	<p>*Copie de moins d'un an et au nom du demandeur du titre</p> <p>→ <i>Factures électricité, gaz, portable, eau, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition, taxe foncière, assurance multirisque</i></p> <p>*Ou-bien en format dématérialisé via la pré-demande / service Justif'Adresse</p> <p>Pour les Majeurs Hébergés :</p> <p>→ Copie justificatif de domicile et copie recto/verso carte d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement avec mention « hébergé à titre gratuit de manière stable depuis le..... »</p>
<p align="center">TIMBRES FISCAUX Passeport uniquement</p>	<p>*Timbre de 86€ dans Bureau de tabac agréé / ou dématérialisé sur « timbres.impots.gouv.fr » / ou via la pré-demande.</p>
<p align="center">PERTE Ou VOL du TITRE</p>	<p>*Déclaration de perte établie UNIQUEMENT en mairie lors du rendez-vous</p> <p>*Déclaration de vol établie en gendarmerie à fournir lors du rendez-vous</p> <p>* Fournir OBLIGATOIREMENT UN DOCUMENT AVEC PHOTO :</p> <p>→ <i>Permis de conduire, carte vitale, titre de transport, carte étudiant...</i></p> <p>*Timbre fiscal de 25€, UNIQUEMENT pour perte/vol carte d'identité</p> <p>→ <i>Conditions d'obtention : idem passeport</i></p>
<p align="center">MARIAGE/VEUVAGE DIVORCE</p>	<p>*Si ajout du « nom d'épouse » ou de la mention « Veuve »</p> <p>→ Original de l'acte de mariage/décès de moins de 3 mois.</p> <p>*Copie jugement de divorce si utilisation du nom de l'ex-époux</p>
<p align="center">SI ACQUISITION Nationalité Française</p>	<p>*Certificat ou déclaration de nationalité UNIQUEMENT si :</p> <p>→ <i>1^{ère} demande, perte ou vol du titre depuis plus de 5 ans</i></p>

<p style="text-align: center;">PIECES A FOURNIR</p>	<p style="text-align: center;">PROCÉDURE MINEUR Présence obligatoire du mineur lors du dépôt du dossier accompagné d'un des 2 parents</p>
<p style="text-align: center;">PRÉ-DEMANDE Ou CERFA MINEUR</p>	<p>* Site ants.gouv.fr (valable 6 mois) - Imprimer obligatoirement la pré-demande</p> <p>*Cerfa disponible en mairie</p>
<p style="text-align: center;">CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT</p>	<p>*Carte d'identité originale + copie recto/verso</p> <p>*Passeport original + copie page Photo/Etat Civil</p>
<p style="text-align: center;">PHOTOS D'IDENTITÉ</p>	<p>*2 Photos de moins de 6 mois aux normes ISO (photomaton/Photographe) Scan et photo école interdits</p>
<p style="text-align: center;">ACTE DE NAISSANCE</p>	<p>*Renouvellement du titre (CNI ou passeport) : ne pas fournir l'acte</p> <p>*Si 1^{ère} demande de titre / perte ou vol du titre / Péremption du titre depuis plus de 5 ans → Fournir un original de l'acte de naissance de moins de 3 mois sauf si la mairie du lieu de naissance a dématérialisé ses actes (site Comedec)</p>
<p style="text-align: center;">JUSTIFICATIF DE DOMICILE</p>	<p>*Copie justificatif de domicile de moins d'un an au nom du parent signataire du dossier → Factures électricité, gaz, portable, eau, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition, taxe foncière, assurance multirisque</p> <p>*Ou-bien en format dématérialisé via la pré-demande / service Justif'Adresse</p> <p>*Si ajout du 2^{ème} domicile en cas de résidence alternée : → copie justificatif domicile du 2^{ème} parent + carte d'identité + jugement divorce (ou lettre manuscrite datée et signée du 2^{ème} parent autorisant la production du titre du mineur)</p>
<p style="text-align: center;">PARENT SIGNATAIRE du dossier</p>	<p>*Copie recto/verso de sa carte d'identité</p>
<p style="text-align: center;">UTILISATION DU NOM DES DEUX PARENTS</p>	<p>*Si Ajout du nom d'usage : attestation manuscrite du 2^{ème} parent + copie de sa carte d'identité <i>Ex : Alban Martin-Durant ou Alban Durand-Martin</i></p>
<p style="text-align: center;">TIMBRES FISCAUX Passeport uniquement</p>	<p>*Dans Bureau de tabac agréé / ou dématérialisé sur « timbres.impots.gouv.fr » / ou via la pré-demande. → Mineur 15-18 ans : 42€ / Mineur – de 15 ans : 17€</p>
<p style="text-align: center;">PERTE Ou VOL du TITRE</p>	<p>*Déclaration de perte établie UNIQUEMENT en mairie lors du rendez-vous</p> <p>*Déclaration de vol établie en gendarmerie et à fournir lors du rendez-vous</p> <p>* Fournir OBLIGATOIREMENT UN DOCUMENT AVEC PHOTO : → Carte vitale, titre de transport, carte lycéen....</p> <p>*Timbre fiscal de 25€, UNIQUEMENT pour perte/vol carte d'identité → Conditions d'obtention : <i>idem</i> passeport</p>